

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 009-9551/21/BM

■ Attribution d'une subvention au Pôle Mer Méditerranée dans le cadre de l'étude pour le développement des formations aux métiers de la mer - Approbation d'une convention

MET 21/17876/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération MER 007-4240/18/CM du 28 juin 2018, la Métropole s'est engagée dans la démarche du Livre Bleu et de ses 100 actions.

Le Livre Bleu définit, sur la base d'un diagnostic (Tome 1) des enjeux et des moyens du territoire, les grandes orientations de la stratégie littorale métropolitaine et un programme d'actions à 5 ans (Tome 2). Il permet donc à la fois :

- De donner un cap en faisant de la spécificité littorale du territoire un élément fondateur du projet métropolitain,
- D'engager rapidement des actions concrètes au service de la stratégie.

À travers le Livre Bleu, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite accompagner les acteurs du territoire et favoriser l'émergence de projets emblématiques. Elle a également pour volonté de concilier les potentiels et les fragilités de cet espace hors du commun. La dynamique lancée par le Livre Bleu a également permis de donner toute sa place au littoral dans le projet métropolitain, lui aussi approuvé le 28 juin 2018. Le littoral y est affirmé comme un élément différenciant pour Aix-Marseille-Provence.

Pour répondre aux enjeux environnementaux et accroître la compétitivité territoriale, la filière réparation navale de la Métropole investit massivement dans la modernisation de ses infrastructures et dans la sophistication des navires. Ces changements technologiques, amènent à modifier la nature des emplois, des compétences et des formations sur le territoire.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

Dans ce cadre, le Pôle Mer Méditerranée s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser une étude pour le développement des formations aux métiers de la mer, zoom sur l'impact de la transformation digitale dans l'écosystème.

Le projet a plusieurs objectifs clairs nécessaires à mesurer le développement des formations aux métiers de la mer et l'impact de la transformation digitale :

- Elaboration d'une cartographie mise à jour incluant les nouvelles offres de formation aux métiers du maritime (allant du CAP au doctorat).
- Identification auprès des entreprises du maritime des besoins RH (métiers en tension, nouvelles compétences, transformation digitale).

Parmi les métiers du maritime cette étude s'intéressera particulièrement à l'impact de la transformation digitale sur la filière réparation et maintenance navale :

* Phase 1 : audit des entreprises qui ont déjà intégré des technologies numériques dans leur chaîne de valeur au cours de ces dernières années.

*Phase 2 :Evaluation des perspectives et retombées du digital pour les autres entreprises du secteur.

La Métropole Aix- Marseille-Provence envisage de signer une convention de partenariat pour l'année 2021 avec le Pôle Mer Méditerranée posant ainsi le cadre général de leur collaboration.

Le montant global de cette action s'élève, pour l'année 2021, à 12 551 € euros TTC.

Pour réaliser cette étude, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille Provence verse une subvention d'un montant total de 10 000 euros, soit environ 79,68 % du montant total. (Budget Sous-Politique B211 – Nature 65748 – Fonction 78)

Il est proposé de conclure une convention qui définit et précise le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Métropole Aix-Marseille Provence au profit du Pole Mer Méditerranée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que par délibération du 28 juin 2018, la Métropole s'est engagée dans la démarche du Livre Bleu.

Délibère

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

Article 1 :

Est attribuée une subvention totale de 10 000 euros pour l'année 2021 au Pôle Mer Méditerranée.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Pôle Mer Méditerranée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-Politique B211 – Nature 65748 – Fonction 78.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT